



COMPTE RENDU du Conseil Municipal du mercredi 19 Décembre 2018

PRESENTEES Mesdames: DIGNIEL Fabienne, LESUEUR Karine, MATTIUSSI Bernadette.
PRESENTS Messieurs: CORNEFERT Patrick, MARCHAND Daniel, VOILLOT Hervé, STOLL Vincent.

Absents excusés : Madame BORD Marlène, Monsieur CLEMENT Patrick,
Absents : Madame CAILLARD Laure, Monsieur GENOT Mathieu

Approbation du compte rendu de conseil du 14/09/2018

Secrétaire de séance: Madame DIGNIEL Fabienne

Ouverture de séance : 20h35

Délibération n° 018/2018 Maintient de salaire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide de fixer la couverture des risques et le montant de la participation de la collectivité en référence à la convention de participation souscrite par le CDG54 à compter du 1^{er} janvier 2019. Arrêté à la somme de 18,03 € / mois.

Votes : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 7

Délibération n° 019/2018 Souscription SPL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal, se prononce favorablement sur l'adhésion de la collectivité à la SPL Gestion Locale, approuve la souscription au capital de la SPL à hauteur de 100 € correspondant à 1 actions de 100 € chacune, étant précisé que la totalité de cet apport, soit la somme de 100€ sera **immédiatement mandatée** sur le compte de séquestre ouvert à cet effet, afin de libérer le capital social de la Société.

DESIGNE :

- M. Vincent STOLL titulaire
- M. Daniel MARCHAND suppléant
aux fins de représenter la collectivité/l'établissement dans les différentes instances de la SPL

Votes : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 7

Délibération n° 020/2018 Décision modificative SPL

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il est également indispensable de prévoir les crédits nécessaires afin d'abonder l'article 261 du plan comptable M14 à hauteur de la participation votée par le conseil municipal pour l'achat des actions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé de souscrire pour 100€ d'actions à la SPL.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à effectuer ces opérations.

Votes : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 7

Délibération n° 021/2018 Indemnité Trésorier

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'attribuer à Mme VOLFART Catherine, l'indemnité de conseil et de budget au titre de l'année 2018 qui lui est allouée en application des dispositions de l'article 47 de la loi 82/213 du 02 mars 1982 et du décret 82/979 à : 50% de l'indemnité correspondant au montant de 93,035€/net.

Votes : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 7

Délibération n° 022/2018 Transfert de compétences assainissement CCPS

Considérant que la communauté de communes du Pays du Saintois, dont la commune de Vaudeville est membre, exerce de manière facultative au jour de la publication de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 uniquement les missions relatives au service public d'assainissement non collectif, tel que défini au III de l'article L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Considère qu'il apparaît *inopportun* de transférer au 1^{er} janvier 2020 à la communauté de communes du Pays du Saintois la compétence « assainissement collectif des eaux usées » au sens de l'article I et II de l'article L. 2224-8 du CGCT.
- Considère qu'il apparaît *inopportun* de transférer au 1^{er} janvier 2020 à la communauté de communes du Pays du saintois la compétence « eau »
- Décide en conséquence de s'opposer au transfert de la compétence « assainissement collectif des eaux usées » au sens de l'article I et II du L 2224-8 du CGCT à la communauté de communes du Pays du Saintois.
- Décide en conséquence de s'opposer au transfert de la compétence eau à la communauté de communes du Pays du Saintois.

Votes : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 7

Délibération n° 023/2018 Décision modificative budget assainissement

Le Maire fait part au Conseil Municipal que pour régler les intérêts du prêt réalisé afin de financer les travaux concernant l'assainissement communal les crédits ouverts à l'article 66111 sont insuffisants et demande l'ouverture de crédits supplémentaires pour un montant de :

Section Fonctionnement : Article 66111 (intérêts emprunt) : + 760€
Article 61523 (travaux réseaux) : - 760€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à effectuer ces opérations.

Votes : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 7

Délibération n° 024/2018 ONF programmes de coupes 2019

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et avoir délibéré, le conseil municipal fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2019 :

Vente des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers et vente en bloc et sur pied par adjudication.

Votes : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 7

Délibération n° 025/2018 Subvention réussite examen

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité a voté pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 30€ pour réussite à un examen à

DRON Charlène: diplôme National du Brevet (mention très bien)
VOILLOT Lison : diplôme National du Brevet (mention très bien)
LIGNIER Ethan: diplôme National du Brevet (mention assez bien)
CLAISSE Mylène : diplôme National du Brevet
FRECAULT yvan: Brevet d'Etude Professionnelles
REMETTER Sarah: Bac Professionnel (mention assez bien)
REITHMULLER Nicolas: Diplôme Universitaire de Technologie

Questions diverses

Point sur les travaux (réception STEP)

La réception des travaux de la STEP a eu lieu le 12 Octobre 2018 à 14h00 en présence de:

Monsieur BARBIER Hugues assistant au Maître de l'Ouvrage, Conseil Départemental de Meurthe et Moselle

Monsieur CANAT Olivier du bureau d'étude EVI

Monsieur PIQUET Jérémy conducteur des travaux de la SADE

Monsieur MARCHAND Daniel 1^{er} Adjoint et Monsieur STOLL Vincent maire

Monsieur le maire a demandé qu'il soit fait mention d'un paragraphe spécifique concernant des réserves dans l'écriture du document soumis à signature pour les points suivants:
Préparation et finition du terrain et engazonnement différé au printemps

Fibre optique :

L'accès à la fibre optique sur la commune de Vaudeville fera partie de la phase de travaux n°2 qui se déroulera sur le 1^{er} semestre 2019

Enedis :

Vaudeville fait partie des 15 communes qui subissent des désordres et perturbations électriques. Suite aux nombreuses doléances arrivées en mairie, monsieur le maire a contacté le référent Enedis de secteur. Des travaux sur une ligne HT sur la commune de Quevilloncourt seraient à l'origine de ces coupures intempestives. Néanmoins monsieur le maire a évoqué les dommages qui pourraient advenir sur le matériel des usagés, et les problèmes inévitables à cette situation. Enedis nous informe que cette situation pourrait perdurer sur le début d'année 2019. Et que les contrats d'assurance des particuliers permettent de souscrire une assurance spécifique dégâts électriques, car EDF et Enedis se dégagent de toute responsabilité.

Extrait correspondance Enedis

« Enedis œuvre pour réguler au mieux la situation sur la qualité d'alimentation électrique de votre secteur (visites de lignes pédestres, élagages, ...) sur de nombreux km, suite au re-bouclage qui a été fait par nos services.

Des anomalies ont été trouvées (écrasement de câbles sous goulotte par un tiers, détérioration de câbles, etc....), il reste cependant des secteurs qui souffrent de microcoupures »..

Travaux église :

Coût matériaux: 74,60€ - 28 heures réparties sur 5 jours de travail

Pendant la première semaine des vacances de la Toussaint, Monsieur le maire et monsieur le 1^{er} Adjoint, ont entrepris une opération de travaux dans l'église afin de réparer l'effondrement d'une partie des plâtres du plafond situé au dessus de l'autel. Démontage du lattis, pose de suspentes et fourrures métallique, fixation plaque BA13 hydrofuge, enduit et finition.

Merci à monsieur Christian QUIL de Crantenoy pour le prêt et le montage de l'échafaudage, à monsieur Laurent Bernard pour son aide, à mesdames Josette GABRIEL, Anne Marie DERLER et son époux pour le nettoyage du chantier.

En image sur le site web de la mairie : mairievaudeville emonsite

Affouage 2018/2019 :

La commission des bois s'est réunie en assemblée plénière le mercredi 14 novembre 2018 en salle des conseils de la mairie de la commune de Vaudeville. Les membres présents se sont prononcés à l'unanimité pour apporter les modifications suivantes au règlement d'affouage :

1) Bénéficiaires et rôle d'affouage

Sont admises au partage de l'affouage les personnes qui possèdent ou occupent un logement fixe et réel dans la commune au moment de la présentation du rôle, les personnes propriétaires de résidence secondaire et les personnes assujetties aux taxes communales. Les quantités de bois sont délivrées aux bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques. Les bénéficiaires de l'affouage **ne peuvent pas vendre les bois qui leur ont été délivrés** (en application de l'Art. L. 145-1 du code forestier, loi de modernisation agricole n° 2010-788 du 12 juillet 2010)

2) Acquittement du lot

S'inscrire à la campagne d'affouage, engage l'affouagiste à accepter les modalités de règlement ci-dessous :

Le fait de s'inscrire pour bénéficier d'un lot d'affouage induit automatiquement à l'issue du partage des lots l'édition du titre de paiement.

A réception du titre édité par les services du trésor public, le pétitionnaire s'acquitte du règlement.

L'affouagiste se présente en mairie pour la signature du contrat d'affouage.

3) Sortie des bois façonnés

Par décision de la commission des bois et en commun accord avec l'engagement individuel des affouagistes, il est donné autorisation à sortir les bois façonnés au fur et à mesure de l'avancement des travaux de coupe (*se reporter au chapitre « consignes »*). Sur la base de l'estimatif du nombre de stères / lot, annoncé à la signature du règlement, l'affouagiste s'engage à annoncer le quantitatif de bois façonné en fin de session.

- ⊙ Nombre de participants: 9
- ⊙ Parcelle en exploitation: 15 et 18
- ⊙ Volume « 150 stères »

Préparatifs de Noël (repas et colis des Aînés – cadeaux enfants)

Le repas des aînés aura lieu à la salle polyvalente de BRALLEVILLE le Dimanche 27 Janvier 2019 à 12h00.

Les préparatifs des festivités de fin d'année à destination des habitants sont en cours, nous attendons un coup de téléphone du père Noël pour fixer la date « d'après notre dernier échange, ce serait du côté de la mère Noël que ça coïncerait !!! »

Association « domiciliation HPV »

L'association Histoire et Patrimoine de nos Villages, présidée par Madame Claudine GROSJEAN a sollicité la commune de VAUDEVILLE pour établir son siège social à la mairie de Vaudeville.

De par les pouvoirs qui lui sont conféré, Monsieur le maire a répondu favorablement à la demande.

Infos anciens Algérie

L'office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre vous informe :

Vous êtes Ancien Combattant et avez séjourné en Algérie durant plus de 120 Jours au cours de la période du 30/10/1954 au 01/07/1964, vous pouvez prétendre à partir de 2019 :

- A la carte du combattant
- Au port de la croix du Combattant
- A la retraite du Combattant
- A la demi-part fiscale
- A l'aide administrative ou financière

Contactez l'ONACVG de Meurthe et Moselle.

Par courrier : 67 Rue Emile Bertin 54 052 NANCY CEDEX.

Achat bancs pour les espaces verts

La commune a fait l'acquisition de trois bancs pour les espaces vert en cours d'aménagement. La pose sera effectuée au printemps. Coût de l'opération 468€ ht.

Les membres du Conseil Municipal vous présentent
leurs meilleurs vœux



Et vous souhaitent à tous une bonne année